

L'accord volontaire est privilégié

Selon une enquête de la Fedil, ces 15 dernières années, l'industrie luxembourgeoise a amélioré son efficacité énergétique de 22 % grâce à son action volontaire.



Photo: zineb wilhelm

Robert Dennewald, René Winkin (Fédil) et Germain Haas (Luxguard) ont mentionné de nombreux exemples positifs réalisés par l'industrie.

L'organisation patronale représentative de l'industrie du Grand-Duché, la Fédil, se préoccupe en permanence des questions énergétiques.

Robert Dennewald, le président de la Fédil, s'est montré plus optimiste qu'il y a une année : «**On a été entendus partiellement. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la compétitivité et l'approvisionnement. Le fonds de compensation "électricité" fait l'objet d'une réforme et la ligne électrique entre la France et le Luxembourg sera construite.**» Si la Fédil s'intéresse davantage aux questions énergétiques, Robert Dennewald constate déjà des résultats encourageants à plusieurs niveaux : «**Au niveau des procédés de production, il s'agit de mettre en œuvre une maîtrise des coûts de revient. D'autre part, des produits et des services**

efficacités répondent aux aspects écologiques demandés par les clients et aux contraintes de prix auxquelles il sont exposés également.»

Toutefois, Robert Dennewald continue à exprimer l'inquiétude de l'industrie en relation avec les impacts négatifs que le système d'émission de droits négociables pourrait générer pour l'industrie.

Sur la base d'un accord volontaire

Dans le contexte d'un premier accord volontaire signé en 1996 entre la Fédil et le ministre de l'Énergie, pour une durée de cinq ans, et reconduit, en 2002, par la signature d'un deuxième accord volontaire couvrant la période de 2002 à 2006, la Fédil assure le suivi auprès de ses membres.

René Winkin, conseiller de la Fédil, en a expliqué le détail :

«Quelque 80 entreprises industrielles se sont engagées à assurer un niveau minimal de management énergétique et à réaliser des progrès dans le sens d'une utilisation plus rationnelle d'énergie, de façon à améliorer ensemble leur efficacité de 1% par an en moyenne, comparée à 1990.»

L'accord volontaire conduit les grands consommateurs dépassant une consommation de 500 000 GJ par an à faire auditer leur performance énergétique.

René Winkin a commenté le résultat : «**Le taux d'intensité énergétique (base 100 en 1990 est passé à 78 en 2005, ce qui revient à une augmentation de l'efficacité énergétique de 22 % en moyenne sur 15 ans.**»

En ce qui concerne cet indice de l'efficacité énergétique, les indices individuels des entreprises ne sont pas pondérés. Ceci est d'autant

plus important que les 15 plus grands consommateurs d'énergie totalisent à eux seuls 90 % de la consommation totale.

Les représentants de l'industrie luxembourgeoise ont mentionné quelques exemples de nouveaux produits élaborés au Grand-Duché qui permettent une amélioration sensible des objectifs de Kyoto : il s'agit, par exemple, de pneus à frottement réduit, de matériaux composites plus légers et de nouveaux matériaux de construction.

La Fédil développe dans ce contexte son forum d'échanges de bonnes pratiques. Des résultats encourageants ont été réalisés par le prix Fédil de l'environnement. Ainsi, une filiale de Luxguard de Grevenmacher a été l'un des lauréats avec un verre pour l'automobile permettant une réduction de 5 % d'énergie.